

RAPPORT SUR
L'ÉTAT DE
NOS FORÊTS
ET LEURS DEVENIRS POSSIBLES

par des habitants du plateau de Millevaches - novembre 2013



Annonce par le ministre de l'Agriculture d'une nouvelle loi forestière, imminence du nouveau Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), audit de la filière bois du Massif central par l'État publié en janvier 2012, discours programmatique d'Urmatt prononcé en mai 2009 par Nicolas Sarkozy sur la nécessaire adaptation de la filière bois française à la mondialisation, communication à outrance depuis quelques mois par le lobby forestier dans *La Montagne* et *Le Populaire du Centre*, installation de trois usines de cogénération à Limoges, Egletons et Moissannes consommant annuellement 400 000 tonnes de bois ¹, ballet incessant des grumiers chargés à plein... Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il se passe quelque chose à propos du bois en Limousin, et donc fatalement autour des forêts du plateau de Millevaches, qui produisent, sur 20% de la surface de la région, plus de la moitié de son bois.

Dans ce concert, on entend la voix de l'État, des professionnels de la filière bois, des organisations prétendant « représenter les propriétaires », de toutes sortes d'experts. Comme il est de coutume sur la plupart des sujets qui les concernent, il n'y a qu'une seule voix que l'on n'entend jamais, c'est celle des habitants, de ceux qui vivent au beau milieu de ce « massif forestier » qui suscite tant de convoitises et de spéculations.

1 - source : <http://www.crpflimousin.com/france/crpfl-bois-energie-24.htm>. Si l'on considère l'ensemble des unités de production d'énergie à partir du bois en Limousin, ce chiffre est porté à près de 700 000 tonnes.

Nous ne prétendons pas représenter tous les habitants du plateau, ni même l'opinion moyenne de ceux-ci. Nous nous sommes seulement penchés en profanes sur ce qui nous entoure tous les jours. Nous avons cherché à comprendre l'histoire humaine qui se cache sous les dehors faussement naturels du paysage, à déchiffrer les intérêts, les conceptions et les discours qui s'incarnent dans une « futaie régulière » de Douglas, une coupe rase ou un puy recouvert, sans ordre apparent, de feuillus dits « de qualité médiocre ». Il nous est alors apparu que notre plateau, prétendument si éloigné de tout, était traversé jusqu'en son cœur par la dynamique actuelle du capitalisme. En témoigne le simple fait que plus de la moitié des volumes de bois exploités sur le plateau partent en trituration pour l'usine de pâte à papier de Saillat ; une usine qui appartient au plus grand groupe papetier mondial, International Paper, dont le conseil d'administration accueille, entre autres financiers planétaires, l'ancien directeur général de la banque Goldman Sachs. Quant au bois qui ne part pas en trituration, les principaux acteurs de la filière savent s'entendre pour se partager la ressource et en fixer le cours.

En vérité, c'est tout un paysage qui nous est devenu plus lisible. Là où le lobby forestier a tendance à ne voir que des arbres plantés dans un désert humain, et où nous autres habitants avons tendance à envisager notre vie comme se déroulant sur le fond d'une « nature » immuable, nous avons découvert que l'état de la forêt, au fil de l'histoire, ne faisait qu'exprimer la façon dont le plateau était habité. L'état de la forêt est le reflet fidèle de notre rapport au territoire.

Un peu d'histoire...

« Le reboisement intensif du Plateau Central sera pour cette plaie de la désertion des campagnes un remède de premier ordre. En reboisant nos milliers d'hectares de bruyères improductives, nous préparerons pour l'avenir des exploitations forestières qui contribueront à retenir chez eux ceux qu'attire dans les villes l'appât de salaires plus élevés. Appelons de tous nos vœux la reconstitution de nos forêts, car elles apporteront dans leurs ramures vertes un gage de salut pour notre pays. »

Louis Bonnet (membre de l'Amicale des Limousins résidant à Paris), *L'Arbre et l'Eau*, 1912.

Au début du XX^e siècle, comme le montrent les photographies et les descriptions de l'époque, le plateau de Millevaches est quasiment dénué de forêts. Déboisé, nu, recouvert d'un unique manteau de bruyère, les arbres y sont des oiseaux rares. Les quelques oasis de verdure se trouvent aux abords des hameaux. La couverture forestière n'ayant cessé de reculer depuis le Moyen Âge, elle continue à se

réduire tout au long du XIX^e siècle. En 1904, la surface boisée du plateau de Millevaches représente 5% de sa superficie.

De la fin du Moyen Âge jusqu'à l'aube du XX^e siècle, les paysans de Millevaches associèrent une céréaliculture de maigre subsistance à l'utilisation pastorale des vastes landes communales. L'équilibre de cette paysannerie pauvre mais prolifique repose sur l'élevage extensif du mouton et sur l'émigration saisonnière pour aller s'employer au loin comme maçons, cochers ou scieurs de long. Mais à la fin du XIX^e siècle, le marché du travail se transforme. La période des grands chantiers royaux, impériaux puis haussmanniens s'achève. Le bâtiment met en œuvre des chantiers permanents et, pour l'embauche saisonnière dont elles ont encore besoin, les entreprises préfèrent désormais importer des maçons italiens. L'exode se substitue alors à la migration saisonnière. Jusqu'à une date récente et pendant un siècle entier, le plateau n'a pas cessé de se dépeupler à un rythme variable. Contrairement à une idée reçue, les communes du plateau avaient commencé

à se vider de leurs habitants dès avant la Première Guerre Mondiale. C'est entre 1895 et 1910 que se produit la dernière augmentation de la population dans la plupart des cantons du plateau.

L'agonie de la tradition communale

Jusque là, le système agropastoral traditionnel était structuré autour du pâturage dans les terres collectives, dites « communales » : des landes qui composaient 60 à 70 % de la superficie de chaque village. En vertu de droits d'usage acquis au cours du Moyen Âge, les habitants de chaque hameau y menaient leurs troupeaux de moutons dont ils vendaient la laine et la viande dans les foires alentour.

Ce système se disloque dès le début du siècle. Concurrencé par l'élevage intensif des plaines, le mouton maigre du plateau se vend moins bien. S'amorce ainsi le déclin de l'élevage ovin, renforcé par l'exode des pauvres parmi lesquels se recrutaient les bergers. La régression s'amplifie lors de la Première Guerre mondiale. Le pacage est de plus en plus extensif. La callunaie (végétation de genêts,

de bruyères de callune et de fougères) devient très dense, éliminant les graminées de la lande. Là où les troupeaux ne passent plus, s'installent des formations arbustives spontanées. Le consensus social sur le statut communal des parcours éclate alors, à mesure que leur usage diminue. Des dernières années du XIX^e siècle à 1920, un intense débat s'ouvre autour de la question des communaux. C'est dans ce contexte, venant d'une toute autre origine, qu'apparaît le projet de boisement du plateau de Millevaches.

Ce qu'il faut bien appeler l'*obsession* de boiser le plateau de Millevaches est le fruit de la rencontre, en 1901, entre un ancien inspecteur des Eaux et Forêts et une société savante de Limoges, la société scientifique Gay-Lussac composée principalement de notables de Haute-Vienne, épris de progrès, de profit et de modernité. C'est cette société qui impulsera à partir de 1907 les Congrès annuels de l'Arbre et de l'Eau, rassemblant tout ce que la France compte d'organisations, de spécialistes, d'ingénieurs, de propriétaires terriens, d'agents ministériels plaçant en faveur du reboisement de la France. Le forestier Cardot s'exprime ainsi, lors du congrès de 1907,

dans sa présentation du plateau de Millevaches : « *On a vraiment quelque peine à comprendre l'existence de si vastes surfaces presque improductives, dans un des pays les plus civilisés du monde, en pleine France, au milieu de régions en général très fertiles et prospères. N'est-il pas possible d'en tirer meilleur parti ? Ce sol est-il par sa nature éternellement voué à la triste et maigre bruyère ?* »

Le boisement est alors une cause nationale, parée de surcroît de toutes les vertus : il ne sert pas seulement à venir rattraper le retard français par rapport à l'Allemagne en la matière, il doit aussi tempérer le climat, réguler les cours d'eau et même permettre de stabiliser les sols du plateau, qui n'en ont pas du tout besoin. La société Gay-Lussac prend donc contact avec les ministères et peut se flatter d'avoir obtenu dès 1909 la nomination au ministère de l'Agriculture d'une « commission officielle pour l'étude et la mise en valeur du plateau de Millevaches ». Le fondateur de cette société, Paul Garrigou-Lagrange, a d'ailleurs sa stèle à Millevaches. C'est encore cette société qui obtiendra en 1912 que soit rattaché à la commission d'études du plateau de Millevaches un garde général des Eaux et Forêts : un nommé Marius Vazeilles,

bientôt détaché au service des améliorations agricoles « pour la propagande et pour la direction des travaux de mise en valeur à entreprendre dans les landes du plateau de Millevaches. » Celui qui deviendra le reboiseur du plateau de Millevaches, et qui est d'abord l'élève du forestier Cardot, s'installe à Meymac. Il a trente-deux ans. Il y mourra soixante ans plus tard.

L'invention de la forêt paysanne

Si le projet de reboiser le plateau n'est pas le fait de Marius Vazeilles, dirigeant local du parti socialiste puis, après le congrès de Tours, communiste, c'est lui qui inventera la méthode pour y parvenir. La société Gay-Lussac de l'Arbre et de l'Eau avait bien acheté et promu l'acquisition de parcelles par dizaines d'hectares dès avant la Première Guerre mondiale afin de mettre en œuvre son projet d'expérimenter des essences exotiques et, déjà, de célébrer les vertus du « pin de Douglas », mais son point de vue sur le plateau était encore un point de vue de grand propriétaire terrien. Elle l'envisage comme on envisage à l'époque les colonies : comme un espace vide d'habitants, un désert qu'il s'agit de faire fructifier.

Là où les notables de la Gay-Lussac voyaient de loin le système agropastoral sur lequel ils étaient assis se déliter et se demandaient ce qu'ils allaient faire de leurs domaines incultes, Marius Vazeilles inventa l'idée de *forêt paysanne*. Ainsi, il adapta l'idée du reboisement à la situation nouvelle des paysans confrontés à la crise de leur équilibre traditionnel, dans l'espoir de mettre en place un équilibre nouveau. Les communaux seraient répartis équitablement entre les paysans de chaque hameau. Les parcelles les mieux exposées, les bruyères les plus accessibles seraient défrichées. De l'élevage ovin extensif, on passerait à l'élevage intensif du veau de lait, bien plus rentable.

Tandis que le piétinement et la fumure vont faire régresser la callune au profit de l'herbage, les pâturages s'amélioreront, et les landes les plus médiocres, les parcelles les plus éloignées seront plantées de résineux à l'automne, à leurs heures perdues, par les paysans restant, grâce à des plants gratuits fournis par l'Etat, le tout soutenu par des subventions. Ainsi, quarante ans plus tard, sans grand effort et pour l'avantage tant d'eux-mêmes que de la cause

nationale du reboisement, les paysans disposeraient d'une somme rondelette pour s'équiper ou d'une retraite améliorée par la coupe des parcelles plantées plus tôt ; ils pourraient sinon les répartir entre leurs héritiers. C'est le système du « pré-bois » imaginé et réalisé par Vazeilles, notamment grâce au syndicat communiste des « travailleurs de la terre ». La forêt est plantée par les habitants et leur appartient. Un tel reboisement est autrement plus facile à réaliser, moins coûteux, moins risqué et plus efficace qu'une expropriation autoritaire des communaux en vue de leur plantation directe par l'Etat.

Ainsi, de 6 % en 1914, la forêt recouvre en 1930 16 % du plateau, 25 % en 1946 et 47 % en 1971. « *Le reboisement paysan n'établit pas ainsi un massif forestier mais un "état boisé", une forêt "en timbre-poste", mosaïque de parcelles d'âges différents, réparties entre une multitude de petits propriétaires.* »²

2 - Raphaël Larrère, *Désertification, ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du plateau de Millenaches*, Études rurales n°71-72, éd. EHESS, juil.-déc. 1978, p. 15.

De la forêt paysanne à la plantation industrielle

Mais l'exode se poursuit, s'accroît même après la Seconde Guerre mondiale. Le veau de lait limousin, exigeant un grand savoir-faire et une grande quantité de travail, ne permet pas d'économies d'échelles et se voit concurrencé par une production nationale de moindre qualité, mais de prix nettement plus bas. Dans ces années-là, le passage forcé de l'élevage intensif de veau blanc à l'élevage extensif du broutard opère une sélection supplémentaire parmi les paysans, peu nombreux à disposer d'assez de terres et de capitaux pour engager cette conversion. Avec l'exode, la propriété forestière échappe définitivement aux habitants, pour se trouver de plus en plus entre les mains d'héritiers citadins. Avec la création, après guerre, du Fonds forestier national, ces propriétaires vont profiter des aides de l'État pour planter massivement et revaloriser ainsi leur patrimoine foncier. Par ce processus, le reboisement devient de plus en plus l'œuvre des non-habitants. Les paysans ont été jusque vers 1950 les principaux reboiseurs et depuis 1960, les cadres, industriels et professions libérales les ont largement supplantés.

« Par ailleurs, divers agents économiques acquièrent des terres pour les planter. Il s'agit de sociétés d'assurances, parfois même de sociétés immobilières, d'entreprises, de collectivités diverses. Mais il s'agit – et plus encore – de cadres supérieurs, de médecins, de notaires, de marchands de bois. La plupart n'ont guère d'attache au pays, et n'investissent en Millevaches que parce que la terre n'y est pas trop chère et que les paysans en perdent le contrôle. Pour ces " nouveaux reboiseurs ", la forêt est un placement financier. Ils la conçoivent donc de façon à ce qu'elle corresponde aux besoins d'approvisionnement de l'industrie. Ainsi s'établit en Millevaches, à côté de l'ancienne forêt paysanne, sur les terres que l'agriculture abandonne (ou qui lui sont soustraites), un nouveau massif forestier. Il est constitué de plus vastes propriétés, de parcelles plus homogènes, bien desservies. Il n'est plus planté de pins sylvestres – ce bois qui se vend mal depuis le déclin des houillères – mais d'épicéas (et de Douglas) pour les scieries et, plus encore, pour les usines de pâte à papier. »³

3 - Raphaël Larrère, *op. cit.*, p. 25.

Avec la défaite de la forêt paysanne, c'est la perte de contrôle des habitants sur leur territoire qui advient, et c'est cela que sanctionne le nouveau projet de mise en valeur touristique-forestière du plateau. Parlant des paysans, la Direction départementale de l'Agriculture dit dès 1971 : « *Il faut des hommes dynamiques en nombre suffisant pour être les gardiens du milieu naturel.* » Le territoire n'est plus fait pour ses habitants, ce sont ses habitants qui doivent s'adapter à sa nouvelle vocation, ou pour le dire autrement : les habitants sont encore tolérés, mais dans la mesure où ils contribuent à leur propre dépossession. À titre d'exemple, pour la SAFER même, dès les années 1970, « *la forêt est l'aménagement prioritaire* » du secteur de Bugeat. Faut-il préciser que la forêt en question n'est plus la forêt paysanne de Vazeilles, mais de la plantation industrielle ?

C'est ainsi que notre plateau est, d'entre toutes les régions françaises, celle qui a connu au XX^e siècle la plus forte augmentation de la surface boisée : entre 1904 et 1980, celle-ci a crû de 844 %. C'est ainsi que le plateau a pris le visage que nous lui connaissons maintenant, un visage qui n'est nullement naturel, mais de part en part historique. C'est ainsi que nous

autres, habitants actuels du plateau, nous trouvons au milieu d'un « massif forestier » dont nous subissons les conséquences sans avoir aucune prise sur les logiques qui le façonnent.

En somme, l'enrésinement se voulait un remède à la désertification du plateau, et il en est devenu le signe le plus frappant.









Où en sont nos forêts ?

« Notre forêt est née du désespoir, elle est née de la pauvreté de l'agriculture particulièrement sur le plateau de Millevaches... Au début on a planté sans trop savoir ce que l'on faisait... et aujourd'hui, dans le territoire du PNR, nous avons une forêt intéressante avec 24 millions de m³ de capitalisation sur pied. »

Christian Beynel,
Vice-Président du Conseil de Valorisation du
Parc naturel régional de Millevaches

Le plateau de Millevaches est désormais un territoire forestier : 1666 km² de forêts, soit 53% de sa superficie, contre 33 % pour l'agriculture. Si le plateau était un département, il serait en troisième position en termes de taux de boisement, derrière les Landes et le Var.

Cette forêt est composée en surface de 44% de feuillus et de 56% de résineux, représentant

respectivement des volumes de bois sur pied de 32% et de 68% ; cette répartition en volume de deux résineux pour un feuillus est exactement inverse de la moyenne régionale. La forêt résineuse est gérée industriellement dans sa quasi-totalité (source PNR). La production majoritaire est le Douglas : aujourd'hui, en plantation industrielle, un résineux sur deux est un Douglas, les prospectives prévoient que cette proportion passera à deux sur trois d'ici 2020 (source Centre régional de la propriété forestière). À l'heure actuelle, sur dix arbres plantés sur le plateau, neuf sont des Douglas (source PNR).

La production de bois résineux bénéficie à la papeterie, avec l'usine de trituration de Saillat, au bois-énergie (plaquettes, granulés), ainsi qu'au bois d'œuvre. Une certaine proportion, enfin, est exportée hors de la région et parfois vers d'autres pays (Italie, Chine). La destination des feuillus, dont une bonne partie

est encore utilisée pour l'autoconsommation, fait néanmoins l'objet de diverses hypothèses concurrentes.

Le dogme du champ d'arbres

Depuis que le plateau s'est vu attribuer une vocation de production forestière, une certaine forme de gestion de la forêt s'est mise en place. Cette forme n'est ni la norme (il existe plusieurs manières de faire pousser des arbres pour les exploiter par la suite), ni une nécessité (aucune spécificité locale ne justifie que ce mode de gestion ait été choisi plutôt qu'un autre).

Pour synthétiser le fonctionnement le plus courant de l'exploitation forestière sur le plateau, il suffit de présenter ce que les experts forestiers nomment la *futaie régulière monospécifique* : cette *futaie* (ensemble des arbres, c'est-à-dire des fûts exploitables) est dite *régulière* parce que les arbres qui la composent sont de diamètres similaires, et *monospécifique* parce que tous les arbres en question sont de la même essence (dans le cas du plateau, il s'agit du Douglas).

On voit tout de suite que ce mode de culture correspond aux attentes d'une exploitation de type intensif et industriel, qui depuis les années 2000 s'est puissamment mécanisée. En plantant côte-à-côte plusieurs hectares d'arbres de même essence et en même temps, on vise en effet à s'assurer de plusieurs conditions de « récolte » : d'une part qu'ils seront arrivés au même moment à une taille suffisante pour être coupés ; d'autre part, que l'on pourra couper tous les arbres en une seule opération. Un tel mode de culture permet de rentabiliser au maximum, autant la coupe des arbres que leur transport. Les abatteuses sont utilisées pour couper toute une parcelle en même temps, et les transporteurs (grumiers) sont assurés d'être remplis lorsqu'ils repartent. La densité de plantation du Douglas est d'environ 1 000 arbres à l'hectare, pour en récolter 300 au bout de quarante ans, après deux éclaircies qui finissent en palettes, panneaux, plaquettes et pâte à papier.

Ce type de plantation est loin d'être la seule manière de faire croître une forêt, mais il est presque le seul à permettre une exploitation de type « coupe rase ». On

pourrait ainsi mentionner la futaie irrégulière, dont les arbres ne sont pas tous de même âge, ou même la futaie mélangée, qui accueille plusieurs essences différentes ; de tels modes de culture, même s'ils n'interdisent pas les dérivés mécanistes et industrielles, montrent déjà un respect plus élevé pour le milieu complexe qu'est la forêt. *In fine*, et quelles que soient les dénominations techniques, c'est à cet endroit que se situe l'opposition essentielle : entre un mode de gestion intensif et lourdement mécanisé, actuellement dominant, qui permet de récolter les arbres comme on récolte un champ de maïs, et toutes les techniques autres (y compris celles qui permettent d'« irrégulariser » une futaie régulière de manière à ce qu'elle accueille des essences mélangées), actuellement minoritaires et rejetées par l'industrie pour des raisons évidentes ; des techniques qui demandent des interventions précises et délicates, et un suivi attentif pied par pied, permettant un abattage sélectif qui ne transforme pas la forêt en un champ de ruines.

Les ressorts de la plantation industrielle

Ce type de sylviculture est choisi pour sa correspondance avec un type de « récolte » et un marché auquel les arbres sont destinés. Ce modèle voit aujourd'hui venir son point culminant avec le projet de la « diagonale des scieries » destinée à rendre le secteur « plus compétitif » sur le marché mondial : quatre scieries gigantesques implantées sur une ligne allant des Vosges aux Landes, capables de brasser les bois coupés dans un rayon de 300 à 500 kilomètres, qui entraîneront mécaniquement la fermeture d'une bonne partie des quelque 2 000 scieries petites et moyennes encore en fonctionnement. La scierie Siat-Braun, implantée à Urmatt sur le flanc alsacien des Vosges, s'affiche pour l'instant comme la « plus grande scierie française » avec une capacité de traitement de 578 000 m³ chaque année. Il est question qu'elle soit très vite supplantée par le projet d'ERSCIA (acronyme éhonté pour Énergies renouvelables et sciages), une « mégapole du sciage », dédiée aux bois de construction, aux farines de bois, aux pellets et à la cogénération d'électricité.

L'installation de cette usine géante fait d'ailleurs l'objet d'une opposition farouche dans les bois du Morvan ⁴.

La filière d'exploitation du bois dispose des machines adaptées à ce mode de gestion et des débouchés appropriés, y compris pour ses produits annexes (tels que les arbres d'éclaircie ou les arbres « hors calibre »). Elle est elle-même « calibrée » pour correspondre aux exigences des industries situées en aval, qui ne peuvent plus traiter les arbres au-delà d'un certain diamètre, à tel point qu'on pourrait dire que l'essentiel de l'exploitation et de l'industrie du bois dans sa forme actuelle, repose sur ce mode de gestion, et se verrait menacé dans ses prérogatives si ce mode était appelé à évoluer. Comment l'industrie du papier, avec ses 4 000 emplois revendiqués autour de Saillat, toucherait-elle quasi-gratuitement le bois d'éclaircie s'il en était autrement ? Comment

4 - À ce propos, voir l'émission de France Culture citée en bibliographie. La pression d'opposition semble porter ses fruits, puisque comme l'indique le quotidien *Le Monde*, daté du 10 octobre 2013, le Conseil d'Etat a ordonné récemment la suspension du projet d'ERSCIA.

envisager de réembaucher des bûcherons quand on les a massivement remplacés par des abatteuses de vingt tonnes subventionnées à 40% par la région, dont les traites mensuelles s'échelonnent sur cinq ans ?

Le plateau se trouve être ainsi la région forestière la plus mécanisée de France. Certains s'en félicitent. Pourtant, d'une part, il existe d'autres modes d'exploitation tels que ceux évoqués plus haut et, d'autre part, les conséquences néfastes de ce parti pris sont nombreuses.

Qu'implique, aujourd'hui, le fait d'avoir planté massivement sur le plateau de Millevaches, et de continuer à le faire, des centaines d'hectares de champs de Douglas de même classe d'âge, qui sont tous récoltés au même moment au cours de coupes rases ?

L'hégémonie du Douglas

La conséquence la plus immédiatement perceptible est d'ordre paysagère. Pour quiconque vit sur le plateau et y est un peu attaché, il n'est en général pas très agréable de tomber, au détour d'un chemin, sur ces champs d'arbres alignés et identiques, dont les

sous-bois sont d'une pauvreté affligeante en espèces tant animales que végétales, et tristement hostiles aux champignons. Les plantations de Douglas sont ici aux forêts ce que les champs de la Beauce sont à un potager : des déserts de productivité intensive. Quant à la phase suivante de l'exploitation, qui n'a pas pour soi-même fait le rapprochement entre l'aspect dévasté d'une coupe rase et les images d'un champ de bataille ? Partout ce ne sont que paysages désolés et lunaires, où les flaques parfois chargées d'hydrocarbures côtoient les profondes ornières laissées par les abatteuses, où les restes entassés d'arbres impropres à la consommation industrielle sont abandonnés jusqu'au pourrissement ; cependant que les sols, ultra-compactés par des porteurs de quarante tonnes, peinent à accueillir à nouveau la moindre végétation.

Tous ceux qui parcourent régulièrement, parce qu'ils y vivent, les routes et les chemins du plateau connaissent ces visions. Pourtant, au-delà de la simple apparence, la monoculture de Douglas a bien d'autres implications.

Pour le milieu naturel, elle a les inconvénients que l'on connaît depuis longtemps dans l'agriculture intensive, et dont nous sommes de plus en plus nombreux à mesurer

les ravages. C'est notamment que la monoculture, du fait de son absence de diversité, crée *de fait* des niches écologiques pour les parasites ou prédateurs naturels des plantes cultivées. Dans le cas du Douglas, il s'agit en particulier d'un insecte, l'hylobe, qui détruit les jeunes pousses, et dont la prolifération est favorisée par les coupes rases. Et comme aucun exploitant ne veut voir ses plantations réduites à néant, la solution toute trouvée est l'emploi massif d'insecticides. C'est désormais un fait avéré que nombre de plantations de jeunes Douglas sur le plateau se font avec l'appui d'insecticides. Pour exemple, la proportion de 90% apparaît dans le rapport d'activité annuel de la Coopérative forestière Bourgogne-Limousin (CFBL, qui a au moins le mérite de ne pas cacher ses chiffres). Depuis leur utilisation massive dans l'agriculture intensive, on connaît pourtant bien les désastreuses conséquences « collatérales » de ces produits dits « phytosanitaires » sur les organismes vivants. Cela vaut de manière générale, et plus encore si l'on considère que le pesticide utilisé pour « protéger » les Douglas de l'hylobe a pour principe actif l'imidaclopride, tout comme le Gaucho, connu pour être ultra-toxique, même à très faible dose, et qui a été plusieurs fois interdit pour ses effets dévastateurs sur les colonies d'abeilles.





En outre, et une fois de plus comme dans l'agriculture intensive, il est également avéré que la monoculture appauvrit radicalement les sols, au point qu'ils deviennent au bout de quelques « récoltes » parfaitement stériles. Dans le cas du Douglas, cet appauvrissement entraîne mécaniquement l'utilisation d'amendements chimiques et parfois de fertilisants ⁵.

De plus, hormis les conséquences liées à toute exploitation intensive, le Douglas a sur l'environnement des effets qui lui sont propres. En termes d'acidité des sols d'abord, et des eaux situées en aval : l'acidité induite par la monoculture de Douglas vient s'ajouter à l'acidité ambiante, au point que là aussi, l'utilisation de produits « correcteurs » est désormais courante ⁶.

Ensuite, de récentes études ont montré que le Douglas, planté en milieu granitique et non volcanique comme dans son environnement d'origine, a pour effet de solubiliser l'aluminium présent dans la roche mère lorsque l'acidité de l'eau passe en-dessous d'un certain

pH. On sait par ailleurs que l'aluminium constitue un neurotoxique reconnu, mis en cause dans plusieurs désordres neurologiques. Au reste, plusieurs captages, notamment à Peyrelevade et Meymac, sont déjà considérés comme impropres à la consommation en raison d'une concentration extraordinaire d'aluminium libre et risquent d'être condamnés. Un constat similaire a été fait dans le bourg de Tarnac.

Par ailleurs, du fait de son mode de croissance particulièrement rapide, le Douglas est exceptionnellement gourmand en eaux de précipitations. Si par exemple un chêne ne retient qu'environ un tiers des eaux qui tombent sur ses feuilles, cette proportion est portée à la moitié dans le cas du Douglas. Ce qui signifie que la moitié des eaux de pluie qui tombent sur un Douglas n'arrive jamais jusque dans les sols, et ce toute l'année, du fait de la persistance des aiguilles.

Évidemment, on pourra objecter que n'importe quelle plante produit des effets physico-chimiques sur son environnement immédiat. Et en effet, ceux du Douglas n'ont rien de remarquable lorsque sa

5 - source : site internet de la CFBL.

6 - source : rapport de la CFBL 2012

présence est diluée parmi d'autres essences. Pourtant, dans le cas d'une monoculture sur plusieurs hectares, ces effets se cumulent et ont un impact démultiplié.

Les dégâts de l'exploitation intensive

Mais cessons d'accabler le Douglas, ce beau résineux qui devient tellement majestueux lorsqu'il atteint, comme ce fut parfois le cas dans son Oregon d'origine, plus de cent mètres de hauteur. Il n'a pas demandé à être choisi, et a pour seul tort d'être capable de pousser, en seulement quarante ans, à une hauteur et avec un diamètre qui le rendent réellement concurrentiel vis-à-vis des autres essences. Car c'est bien de concurrence qu'il s'agit au final, une concurrence liée aux besoins à courte vue des industriels. S'il nous faut tant de Douglas, et si vite, c'est qu'il correspond à une certaine phase de l'exploitation sylvicole, qui fait qu'il est aujourd'hui préféré au pin sylvestre, ce pauvre arbre passé de mode qui semblait pourtant, à l'époque où l'on avait besoin de lui pour les étais de mine, promis à un si bel avenir. Pin, épicéa, Douglas : choisis selon les besoins de l'époque, cultivés intensivement puis mis

au rebut et décriés, leur *monoculture spécifique* ne fait qu'accompagner les errements de l'industrie dans sa sempiternelle fuite en avant, dont on peine même à comprendre, de nos jours, comment elle peut encore se projeter à l'horizon des quarante ans qui correspondent au moment auquel elle pourra, enfin, récolter les arbres qu'elle plante aujourd'hui.

Et revenons donc, Douglas ou pas, aux conséquences de la monoculture industrielle et de l'exploitation des champs d'arbres. On pourrait se demander, par exemple, *qui* paie la rénovation des routes après que des grumiers de cinquante-sept tonnes les ont empruntées ? Sans parler du fait que ce poids maximum, pourtant déjà dérogatoire, est régulièrement dépassé, ni même du fréquent non-respect des barrières de dégel, le tout étant évidemment imposé par les impératifs de la concurrence ; on peut simplement constater que le passage d'engins aussi démesurés sur des voies communales ou départementales n'est pas sans effet sur celles-ci. Or la participation de la filière bois aux frais d'entretien est quasi inexistante. Ces dépenses sont essentiellement supportées par les collectivités

locales, qui sont censées se débrouiller comme elles le peuvent pour réparer les dégâts. À titre d'exemple, la commune de Faux-la-Montagne, qui dispose d'une subvention dédiée (entre autres) à la voirie de 7 000 €, a dû faire face à 70 000 € de travaux pour la réfection d'un pont dégradé par le passage d'un grumier ; celle de Pigerolles (5 000 € de subvention) a dû trouver 50 000 € pour la remise en état d'un seul kilomètre de routes défoncées. Ailleurs, ce sont des routes qu'on élargit ou qu'on refait pour le seul confort du transport de bois, mais toujours aux frais du contribuable. Les collectivités, par ailleurs, sur d'autres lignes budgétaires, participent au financement des abatteuses et débardeuses.

Au-delà de ce tour d'horizon non exhaustif des effets néfastes de ce mode de sylviculture, se pose bien sûr la question de la place que peuvent occuper ceux qui, forestiers ou non, ont à vivre au milieu des champs d'arbres, et qui n'ont pas envie d'être réduits à de simples éléments du décor.

**Nous sommes pareils à
ces poissons retenus vifs
dans la glace des lacs de
montagne. La matière et la
nature semblent les protéger
cependant qu'elles limitent à
peine la chance du pêcheur.**

René Char, Fureur et Mystère (1948),
in « Feuilles d'Hypnos » (1943-1944).





中国海运集团

CHINA SHIPPING











Analyses & Perspectives

« Article 22 : Interdiction des coupes rases

1. Les coupes rases et toutes les formes d'exploitation dont les effets peuvent être assimilés à ceux des coupes rases sont inadmissibles. »

Loi Fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991,
Confédération Helvétique.

Les mots et les réalités

Comme nous l'avons vu, la majeure partie des surfaces boisées du plateau n'appartient désormais plus *aux gens qui l'habitent*. Il s'agit là d'un constat tout à fait essentiel qui exprime assez clairement l'état de dépossession auquel les habitants ont été progressivement réduits sur leur propre territoire. Il pèse très lourdement sur l'état actuel des forêts locales, comme sur le sort prévisible qui leur est réservé. Par le jeu des héritages successifs, de l'émigration vers les villes, des rachats et des concentrations de parcelles en guise de placements fonciers, les habitants du cru ont perdu au fil du temps le contrôle de leurs forêts.

Une richesse convoitée

Lointains descendants d'agriculteurs et de notables locaux, propriétaires institutionnels (banques, mutuelles, assurances, etc.) ou simples investisseurs profitant des diverses politiques d'incitation forestière au temps des « trente glorieuses », ces propriétaires devenus distants ne sont plus spontanément enclins à se préoccuper d'autre chose que de récolter au plus vite les fruits d'un capital exposé à toute sorte de risques.

À l'époque des *traders* et des jeux spéculatifs à la nanoseconde, prise dans les contraintes de l'économie en temps réel, la sylviculture semble aujourd'hui plus attractive en raison d'un *effet d'aubaine* (lié au fait que les forêts plantées au cours du siècle arrivent à maturité), que comme *placement à long terme*, dans lequel se risquent pourtant encore quelques investisseurs (la Caisse des Dépôts et Consignations finissait récemment d'acquérir près de 3 000 ha de forêts sur le plateau). Il n'en reste pas moins, à en croire une

étude du PNR datée de 2005, que la moitié des coupes rases pratiquées sur la forêt du plateau, dès cette époque, n'étaient plus replantées.

Posséder des arbres mûrs pour l'abattage est une chose, vouloir en replanter en est une autre. Nous ne sommes clairement plus aux temps où l'on reboisait pour sa descendance, comme nos prédécesseurs l'avaient fait plusieurs générations durant. Leurs legs – les arbres parvenus à maturité plusieurs décennies plus tard – constituent une valeur réalisable instantanément sur un marché opportunément dopé par l'essor récent du « bois-énergie ». Pour les résineux, les chiffres du CRPF indiquent pour la période 2005-2009 une disponibilité de 3 618 000 m³ sur cinq ans. Un chiffre qui passerait à 5 167 000 m³ à l'horizon 2020-2024, soit une augmentation de 43% ; il chuterait très fortement à partir de 2025 avec la diminution du stock en cours de végétation. Dans la même projection, les coupes rases qui représentent déjà 4 360 ha sur cinq ans, pour un volume de bois d'environ 1 300 000 m³, passeraient à 5 600 ha sur cinq ans. Ces chiffres valent pour les seuls conifères.

Des feuillus pas si négligés

Les études disponibles étaient jusque récemment beaucoup moins bavardes sur le potentiel économique et végétal représenté par les feuillus. Ils constituent sur le plateau 44% des surfaces boisées, mais seulement 32% du « bois sur pieds » (rapport du volume à la surface occupée). L'avenir qui leur est officiellement réservé reste encore assez obscur. Les feuillus du plateau sont réputés de « qualité médiocre », ce qui leur évite de finir, sauf exceptionnellement, en bois d'œuvre pour l'industrie. C'était leur chance jusqu'ici. En outre, leur abattage n'était jusqu'à présent pas aussi aisément mécanisable que pour leurs cousins résineux. Ces deux handicaps les ont jusqu'à présent essentiellement confinés à l'usage local de bois de chauffage, qui permet tout de même à près de la moitié des habitants du plateau de passer l'hiver.

Chez les professionnels de la forêt, on admettait jusqu'à présent que le potentiel d'augmentation des prélèvements sur feuillus était très faible,

voire nul ⁷. Il n'empêche que la poussée récente du bois-énergie (granulés, plaquettes), l'usage grandissant des panneaux de particules pour l'habitat, l'adaptation des machines forestières aux conditions d'exploitation des bois de feuillus, sont d'ores et déjà prétexte à une nouvelle série d'études. Si personne n'ose encore prôner le détournement du bois de chauffage des habitants à des fins d'exploitation commerciale, les feuillus font déjà l'objet d'une comptabilisation serrée qui, même lorsqu'on pointe d'éventuels « conflits d'usage », suggère déjà de nouveaux débouchés. Sur le terrain, chacun a pu s'en rendre compte, les coupes rases de feuillus ont déjà commencé.

À l'exemple de l'électricité d'origine hydraulique que nos contrées produisent en grand excédent mais sans en tirer beaucoup d'avantages, la forêt constitue une des rares « ressources locales », avec ce qu'il y reste d'agriculture. Et comme pour l'électricité, les habitants en subissent les conséquences sans en voir les fruits.

7 - source : étude du CRPF de 2005.

La langue du bois

Le bois représente une matière intemporelle, naturelle et familière dans une époque où tout ne semble que menaces. Dans notre imaginaire commun, il incarne un matériau plutôt rassurant. Pourtant, comme pour beaucoup d'autres secteurs de l'économie contemporaine, le discours sur la gestion forestière trouve nécessaire de s'habiller de ces slogans omniprésents propres à s'attirer la confiance des populations. La forêt a donc aussi sa « langue de bois ». Comme à peu près tout ce qui se fabrique de nos jours, la gestion forestière doit avancer sous le masque du « développement durable » et de « l'écologie ». On s'y dit soucieux d'améliorer et de choisir les essences pour leur résistance aux maladies et aux aléas climatiques, soucieux de préserver la biodiversité, soucieux de tenir compte des paysages et du « développement local », soucieux de gérer avec soin ce milieu indispensable pour fixer le CO₂ de l'atmosphère, etc.

Le simple exemple du label PEFC, censé « *promouvoir la gestion durable de la forêt* » (site internet de PEFC France), en dit déjà long sur ce que recouvre

la novlangue ici évoquée. Cette étiquette ne fait qu'apposer sur les pratiques existantes une couche de peinture verte. La charte PEFC (anciennement Pan-European Forest Certification, aujourd'hui Program for the Enforcement of the Forest sChemes) se contente ainsi de répéter ce que dit la loi, elle ne parle de contraintes qu'au conditionnel, et permet finalement de cautionner autant les coupes rases que la monoculture et l'emploi de produits chimiques. L'adhésion à PEFC n'est qu'une simple formalité administrative sans aucune vérification sur le terrain, à tel point qu'il a été possible à un forestier facétieux de faire labelliser PEFC la pompe à essence du supermarché d'Eymoutiers !

Dans le même ordre d'idées, pour les milieux professionnels ou les instances officielles qui se consacrent à la vie et à la gestion de la forêt, il est de rigueur de présenter ce domaine d'activité comme obéissant à d'autres préoccupations que la pure rationalité économique. Aussi, selon une préconisation issue du sommet de Rio de 1992, insistera-t-on volontiers sur le fait qu'à côté de sa vocation productive première, la forêt comporterait

deux autres dimensions essentielles : une fonction « environnementale », et une autre dite « sociale ». Ce découpage en trois volets n'est évidemment pas fait pour déplaire à la filière forestière. Rio ou pas, c'est une étrange approche. Elle consiste insidieusement à ôter à la dimension productive sa signification *essentiellement sociale*. Ainsi, dans notre monde contemporain, totalement abandonné à la contrainte de l'économie, la nature de ce qu'on produit et la manière de le produire ne seraient plus des questions sociales ? *D'aucuns diraient politiques* ? Le « social » dans ce cas se ramène à bien peu de choses : l'agrément du promeneur, la balade du toutou, l'aspect des paysages...

Surfant sur la vague écologique, le discours le plus redoutable se concentre sans surprise sur le « bois-énergie », ce néo-carburant dérivé du bois, qui quand il ne se présente pas sous la forme de bûchettes en filets disponibles au supermarché du coin, est reconditionné sous forme de granulés, livrés comme n'importe quel fluide et capables d'alimenter des néo-chaudières complexes truffées

d'électronique ⁸. Une sorte d'équivalent du fuel qui rend l'utilisateur simultanément dépendant de l'énergie électrique, du fournisseur de combustible, et des services de maintenance.

Prenons l'exemple de Dalkia. Cette filiale d'EDF a construit deux énormes chaudières à Limoges, sur la base de subventions écologiques. Elle chauffe « au bois » une partie du CHU, et le quartier du Val de l'Aurence, avec des arrivages quotidiens de poids lourds remplis de débris de bois qui alimentent des machines électroniques. On voit les voitures et les camions Dalkia, devenu un acteur majeur sur le marché, aller et venir sur le plateau. L'idée écolo et sympa serait donc de chauffer des quartiers et des villes entières de cette façon. Malheureusement, les déchets de l'exploitation forestière ne suffisent déjà plus. Pour sa plus grande usine dans les Landes, Dalkia a déjà commencé à planter des arbres pour ses

8 - Depuis le 1^{er} janvier 2013, tout permis de construire prévoyant un chauffage au bois doit nécessairement fonctionner avec des granulés sous peine d'être refusé.

propres besoins. Si l'on voulait chauffer tout le monde ainsi, il faudrait raser villes et campagnes et planter partout des arbres à croissance rapide – or en la matière, l'autre fausse bonne idée néo-écolo qui consiste à remplacer le pétrole par les agro-carburants, a déjà mis une option sur la quasi-totalité des terres disponibles. Un monde étrange, avec des chaudières, des voitures, des champs d'arbres et de colza, mais dont les habitants auraient disparu.

Les propriétaires des forêts ne se réjouissent pas toujours à l'idée de voir opérer un massacre dans leur patrimoine végétal. En outre, comme pour le reste du monde agricole, figurant en début de chaîne, ils sont évidemment les derniers à tirer bénéfice du business forestier. Dans le but de leur faire entrevoir à quel point leurs biens recèlent de promesses providentielles, on insiste donc sur le fait que, contrairement aux « énergies fossiles » désormais en disgrâce, le bois affiche de son côté un *bilan carbone neutre* puisqu'en brûlant il ne fait que restituer à l'atmosphère le CO₂ qu'il y a pris.

Ne considérant ici que le produit final dit « bois-énergie », prêt à consommer, on passe évidemment sous silence le « bilan carbone » de toute cette chaîne de mécanisation qu'il a fallu mettre en œuvre pour parvenir au produit fini, en commençant par la fabrication de l'abatteuse, de la débardeuse, du camion grumier, de leur mobilisation ensuite sur le terrain, sans parler de la production des pesticides et autres intrants. C'est quoi le « bilan carbone » d'une heure d'abatteuse en fonctionnement, comparé à celui des quinze bûcherons qu'elle a remplacés, ou bien celui de cent kilomètres parcourus par un grumier de soixante tonnes ?

Surtout, c'est faire l'impasse un peu vite sur une des fonctions écologiques vitales du monde végétal : son rôle régulateur dans la préservation de l'atmosphère puisqu'il y capture le carbone que toutes les autres sources produisent par ailleurs en surabondance. La question n'est donc évidemment pas de savoir si le bois, considéré ici comme n'importe quelle autre marchandise particulière, présente ou non un « bon bilan carbone », mais si la forêt prise dans sa globalité se renouvelle suffisamment vite pour

compenser le bois qu'on y prélève, afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle essentiel pour l'équilibre de l'atmosphère.

On voit par là que la vocation « environnementale » de nos forêts s'accommode plutôt difficilement des fièvres productivistes et des promesses de plus-values imminentes.







Ne jouons pas aux « Indiens du plateau » : sortons de notre réserve !

Les grandes étendues « nordiques » qui sont la toile de fond et la beauté de notre vie quotidienne sur ce plateau, se révèlent à une étude approfondie guère plus poétiques que les champs de maïs industriels qui occupent l'horizon dans les grandes plaines de Charente.

Au fil des générations l'enrésinement a entériné la fin des communaux et des sectionnaux, et avec eux, de toute la vie sociale paysanne qui faisait leur raison d'être. La « désertification » rurale a fait le reste, dissociant de plus en plus propriété foncière et habitants. On compte aujourd'hui 40 000 habitants sur le périmètre du PNR, et 20 000 propriétaires forestiers, dont l'écrasante majorité ne compte plus parmi les dits habitants du plateau.

En l'espace d'à peine quatre générations, on ne peut que constater cet effet de balancier malheureux qui a vu la propriété foncière passer d'un régime féodal (domaines des nobles locaux et communaux hérités du Moyen Âge) à la petite propriété paysanne, pour repasser presque aussi sec à une propriété d' « actionnaires

distants » ; de lointains héritiers de paysans, ou des investisseurs dé-territorialisés qui ont un rapport à leurs propriétés foncières et forestières équivalant au mieux à un livret A, au pire à un portefeuille d'actions.

Nous autres, les habitants anciens et nouveaux, nous retrouvons dans le statut peu enviable de gardien de parc, à vivre au beau milieu d'un territoire capitalisé par des propriétaires absentéistes. Un environnement sur lequel nous n'avons aucune forme de pouvoir.

Reprendre ce pouvoir implique, pour commencer, de comprendre ce qui non seulement nous prive de l'usage de notre environnement immédiat, mais nous amène très concrètement à subir l'acidité accrue des sols, les routes régulièrement défoncées, la présence des pesticides, la stérilisation des cours d'eau, les taux alarmants d'aluminium dans l'eau du robinet ou les paysages mis à mal. Dans la situation actuelle du plateau la chose n'est pas aisée. La propriété foncière et forestière y est morcelée en une multiplicité de parcelles. Leurs propriétaires n'ont, pour la plupart, pas d'idée précise de la valeur marchande de leur « capital » et, surtout, de la manière de le gérer.

Bien souvent, ils n'ont guère d'autre choix que de s'en remettre quasi-aveuglément à l'expertise des coopératives forestières qui sont *de fait* les vrais gestionnaires de la forêt privée du plateau.

Les coopératives et les grosses scieries proposent à des propriétaires sous-informés leur mode d'exploitation industriel qui passe par la coupe rase et qui ne tient qu'à coup de subventions et d'externalisation des coûts annexes. Ce qui revient à mettre sur le dos des propriétaires, et surtout des collectivités, les coûts de remise en état des terrains et des voies d'accès, ou même la création de pistes forestières là où elles font encore défaut.

Que faire donc face à ce qui ne semble être qu'une conséquence malheureuse du cours des choses, qu'un effet indirect de la propriété privée, avec les logiques d'intérêts qu'elle suppose ? Si l'histoire du XX^e siècle sur le plateau aura été celle du communisme rural, de la forêt paysanne, des maquis ou des réfractaires à la guerre d'Algérie, elle aura été simultanément *celle de son enrésinement* en vertu d'intérêts économiques parfaitement étrangers aux habitants. Un enrésinement qui ne fut pourtant pas toujours le bienvenu, puisque

dès 1977 eut lieu sur le plateau une grande marche de protestation. Point d'orgue d'un vif débat sur le remplacement d'un village entier par une forêt de plantation (un village dont les promoteurs de la forêt industrielle n'avaient pas hésité à dégrader les maisons pour justifier la destruction du hameau), la marche des Bordes rassembla alors plusieurs centaines de personnes.

Ce qu'il s'agit aujourd'hui d'amorcer, c'est le retour de la question de la forêt dans l'idée que nous nous faisons d'habiter un territoire. Qu'on l'envisage comme « cadre de vie », « ressource locale en énergie bois », « ressource locale pour l'éco-habitat », « gage d'autonomie énergétique pour le plateau et ses habitants », « diversité paysagère », voire simplement comme « forêt d'agrément » ou comme « milieu propice tant à la chasse qu'à la cueillette », la défense de cette richesse commune est un élément essentiel sur le chemin d'une reprise de pouvoir sur nos existences.

Cette reprise de pouvoir à laquelle nous appelons, peut entre autre passer par la diffusion d'*une culture populaire de la forêt* parmi les habitants et propriétaires forestiers, comme y travaillent déjà certaines structures

telles que le Réseau pour des Alternatives forestières, ou plus localement Nature sur un plateau. Elle passe aussi, plus concrètement, par la mise en place d'outils collectifs qui nous sortent de l'impuissance geignarde à laquelle le fonctionnement actuel de la filière bois limousine semble nous avoir condamnés.

Il y aurait sans doute encore beaucoup de choses à penser et à discuter autour de cette question. Voici toutefois quelques pistes qui nous semblent pouvoir répondre en partie au problème :

- Acheter collectivement des parcelles forestières pour expérimenter et développer une exploitation respectueuse des rythmes réels de la forêt, différents de ceux d'un champ de maïs qu'on moissonnerait tous les trente-cinq ans. Un mode d'exploitation soucieux des usages (bois de chauffe, bois d'œuvre, chasse, agriculture, champignons, balades...) et qui ne néglige pas les aspects faunistiques, floristiques, paysagers. Depuis 2003, une telle structure a vu le jour dans le Morvan : le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan, qui gèrera bientôt neuf forêts sur un total de 170 hectares.

- Lever des fonds pour soutenir l'émergence d'autres formes d'exploitation forestière et d'entreprises formées et équipées à cette fin : désescalade en termes d'équipement machinique favorisant les modes d'exploitation légers, de moindre impact sur le milieu. Des exemples de telles structures existent déjà comme la SARL Eurosylva qui pratique des modes d'exploitation basés sur le travail de la tronçonneuse, les méthodes douces de débardage, et excluant les coupes rases. À remettre en selle de telles approches, on se rendra compte que le fonctionnement actuel de la filière bois a bien plus supprimé de métiers qu'elle n'en a créés.

- Favoriser l'échange d'informations et de savoir-faire sur les différentes approches et techniques d'exploitation forestière à destination notamment des propriétaires. Organiser la diffusion des enseignements nécessaires. Ce type d'action est déjà mené par des associations comme « Forêt sans âge » basée au nord de la Dordogne.

- Envisager l'établissement d'un « bilan de santé » des sols et des eaux du plateau, mis à l'épreuve par plusieurs cycles de plantation industrielle.

- Mobiliser les administrateurs des biens sectionnaux et des forêts communales, afin qu'ils participent en première ligne à la reprise en mains de nos forêts et de notre territoire.

- Imaginer à nouveau des formes de mobilisation collective des habitants propres à appuyer cette reprise en main. On peut à ce titre rappeler la manifestation des Bordes déjà évoquée ou bien, plus récemment, l'interposition physique qui a permis d'éviter la coupe d'un hêtre plusieurs fois centenaire à Rempnat. Qui sait s'il ne nous faudra pas, à un certain point, s'inspirer de ceux qui ont installé un campement au coeur même du bois du Tronçay, dans le Morvan, pour faire obstacle au projet d'ERSCIA. De telles actions montrent, s'il en était besoin, qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire pour intervenir sur la question forestière.

Par-delà telle ou telle initiative concrète, ce qui est en jeu ici, c'est une mutation de notre rapport à ce qui nous entoure. Là où existe une véritable « culture de la forêt », on ne traite pas des parcelles plantées en vue de leur seule valorisation marchande sur un mode standardisé, on prend soin quasi-individuellement de chaque arbre,

en vue d'en faire un bel arbre, beau à couper comme à voir. De la même manière, si près de 40% des forêts du plateau appartiennent à des propriétaires qui ne s'en occupent guère, c'est que cette propriété est moins affaire d'appât du gain qu'une façon pour des héritiers citadins attachés à leurs racines de conserver symboliquement un pied sur le territoire et dans la société paysanne dont ils sont issus. Il faut partir de la sincérité d'un tel attachement et faire comprendre à ces absents que le pays dont ils veulent le bien pourrait bien crever de leur négligence et du conformisme avec lequel ils laissent exploiter leurs parcelles. Nous voulons tous un plateau où il y ait des truites dans les rivières, des cèpes dans les sous-bois, de l'eau potable dans les robinets, du bois pour se chauffer, des forêts mélangées comme des jardins où l'on ait plaisir à se promener et où la faune abonde. Nous voulons que le bois qui pousse ici enrichisse le territoire lui-même et non l'ex-PDG de Goldman Sachs. Nous voulons un plateau vivant, et il ne le sera que par l'insoumission à la logique actuelle qui régit nos forêts.



Légendes des images et reproductions de la brochure :

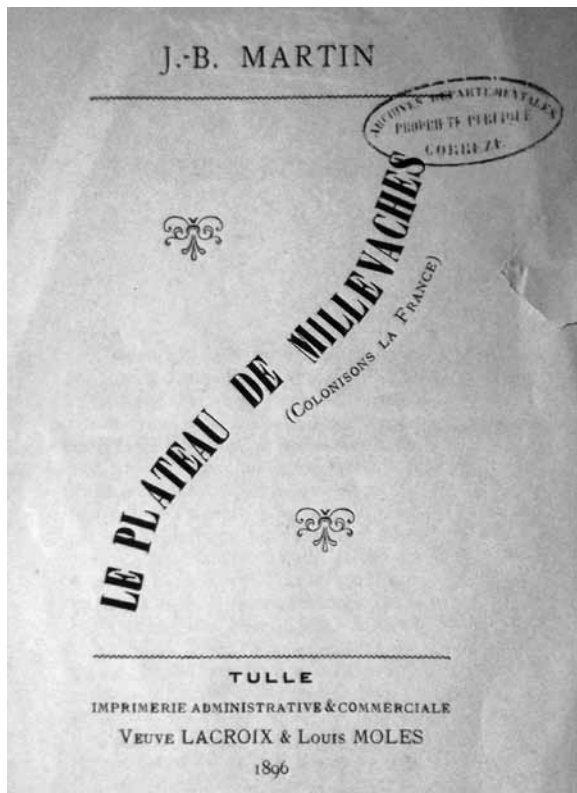
- Le massif des Monédières depuis le Puy du Suc au May, avril 2012.
- Affiche de la marche des Bordes, mai 1977.
- Le puy du Mas Chesny depuis la départementale 109 en Corrèze, août 2012.
- Andains après une coupe rase sur une parcelle forestière près de Felletin, février 2013.
- Parcelles forestières coupées à blanc dans le vallon du moulin du Rat, près de Peyrelevade, mars 2013.
- Parcelle forestière près de Gentioux, le long de la départementale D992 en Creuse, mai 2013.
- Travaux de sous-solage avant replantation de Douglas au bord de la D21, sous le puy d'Andouze, près des sources de la Vienne, mai 2013.
- L'autoroute A89 depuis le hameau de Robert au nord d'Égletons, mai 2013.
- Chargement de grumes par la société de transport China Shipping sur une plate-forme de stockage de bois près de Gentioux, juin 2013.
- L'usine de fabrication de papier International Paper, Saillat-sur-Vienne, septembre 2013.
- Chemin rural après le passage d'une abatteuse près de Tarnac, juin 2013.
- Vue en gros plan d'une tête d'abattage de la CFBL, août 2012.
- Vue depuis la départementale 69 A près de Rempnat, mai 2013.
- Place de dépôt de bois près de Bouchefarol, septembre 2013.
- Souche et jeune pousse de hêtre dans une parcelle gérée en

forêt continue près d'Égletons, août 2012.

- Forêt mélangée en devenir dans les gorges de la Vienne à Servièrre près de Peyrelevade, mars 2013.
- Sapin pectiné renversé à Seychemailles près de Meymac, septembre 2012.
- Hêtres dans la forêt de Chateaufort près de Méouze, juin 2013.
- Houppier d'un hêtre dans le hameau du Fournet, sur la commune de Rempnat, sauvé de l'abattage par des habitants, mai 2013.

Sources bibliographiques et pistes pour aller plus loin :

- G. Raphaël Larrère, « Désertification ou annexion de l'espace rural : L'exemple du plateau de Millevaches » in *Études rurales* n°71-72, 1978, pp. 9-48. Un article socio-historique très intéressant sur l'enrénement du plateau de Millevaches.
- Michel Lulek, *La question du reboisement en Limousin (1885-1914)*, Université Paris X Nanterre, 1986. Des informations historiques plus anciennes.
- Christian Beynel, *Forêt et société de la montagne limousine*, Presses universitaires de Limoges, 1998. L'actuel Vice-Président de valorisation du PNR Millevaches y présente une étude socio-historique assez complète sur le boisement du plateau de Millevaches... et termine sur des perspectives d'exploitation forestière très orientées par le souci d'industrialisation.
- Thomas Regazzola, *Une forêt de racines*, Ministère de l'Environnement, Paris, 1984.



- *Le plateau de Millevaches, Colonisons la France*, de J-B Martin, Tulle, 1896. Un des premiers documents de prospective économique sur la « mise en valeur » du plateau de Millevaches, écrit par un ingénieur agronome. En pleine époque coloniale, l'auteur explique que si l'État français parvient à trouver de l'argent pour créer des chemins de fer dans les colonies, il pourrait aussi bien en dépenser pour « coloniser » les contrées métropolitaines les plus reculées, tel que le plateau de Millevaches, qu'il envisage tout simplement de boiser. Voir la reproduction de la page de garde, ci-contre.

- Gilles Gamèche, *De la forêt des Cèdres à la mono-culture du Douglas*, Éditions de l'Imidaclopride, 2007. Voir en particulier le ch.9, « Du potentiel parthénogénétique du Douglas », p. 256 et suivantes.

- *Plan pluriannuel régional de développement forestier du Limousin (PPRDF)*. Ce document officiel définit les orientations de la politique de développement forestier dans la région. Téléchargeable à l'adresse : ecovalence.fr/natsup/wp-content/uploads/PPRDF-Rapport_et_annexes_1_et_2_cle4f12e11.pdf

- Plan d'approvisionnement du territoire du PNR Millevaches. Un « outil d'orientation permettant d'appréhender la disponibilité, les coûts et les scénarios de mobilisation de la ressource forestière à l'échelle d'un territoire », consultable sur www.pnr-millevaches.fr/spip.php?article681

- Audit de la filière bois du Massif Central. Document de prospective économique daté de janvier 2012, commandé par les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Économie, téléchargeable à l'adresse agriculture.gouv.fr/audit-de-la-filiere-bois-du-massif

- Étude des mécanismes d'acidification des solutions du sol

liée à la nitrification-Incidences sur le fonctionnement et la durabilité du pédosystème forestier, intervention du 23 mars 2013 au Lycée forestier de Meymac par Bruno Gratia, chercheur en biogéochimie des écosystèmes forestiers, INRA, Nancy. Une étude scientifique qui démontre l'influence de la monoculture de Douglas sur l'aluminisation des eaux de ruissellement.

- www.crpflimousin.com. Le site internet du Centre régional de la propriété forestière en Limousin.

- Sur le travail du CRPF, voir notamment sur le site internet du PNR les documents « Étude de la Ressource Forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et Prévision de la disponibilité en bois sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin », téléchargeables à l'adresse www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/Phase_1_et_2_-_Diagnostic_orientation_vfinal3.pdf

- www.cfbl.fr/. Le site internet de la Coopérative forestière Bourgogne-Limousin. Sur la promotion du *Suxon Forest*, voir notamment : www.cfbl.fr/actualites/du-nouveau-pour-l-hylobe-_227.html et www.cfbl.fr/ImgContenu/FR/File/gestion/Fiche%2520produit%2520suxon.pdf.

- À propos des autres coopératives forestières intervenant sur le plateau, voir www.unisylva.fr et www.cafsa.fr.

- www.internationalpaper.com/France/FR/index.html. Pour en savoir plus sur le plus grand papetier mondial, fier exploitant de l'usine de Saillat-sur-Vienne (la carte des nombreuses implantations de la multinationale américaine est visible en cliquant sur l'onglet « implantations » en haut à gauche de la page d'accueil).

- www.naturesurunplateau.com. Association située sur la commune de La Villedieu. Elle « s'intéresse aux rapports entre nature et humains au sens large, mais a décidé de se focaliser dans un premier temps sur les questions forestières ». Analyses et documents consultables en ligne.

- Le trimestriel IPNS, « Journal d'information et de débat sur le plateau de Millevaches », a également consacré plusieurs articles à la question de la forêt. Voir notamment les numéros 31, 34, 35, 37, 41, 42 et 44 présents chez les abonnés du plateau ou téléchargeables à l'adresse www.journal-inps.org/les-numeros.

- « PEFC, le label qui cache la forêt... », Télémillevaches, magazine n°179, avril 2010. Consultable sur le site internet www.telemillevaches.net.

- Deux cartes réalisées par Madeleine Bernardin Sabri, membre du groupe RADO, *Puissance des centrales de production d'énergie par biomasse du Limousin* et *Flux des combustibles biomasse du Limousin*, seront visibles lors de l'été 2014 en Limousin. www.groupe-rado.org

- www.reseau-relier.org/Entre-cimes-et-racines-Emissions. Pour écouter des émissions de radio éclairées sur la question de la gestion forestière en France et ses alternatives. À ce titre, voir aussi l'émission de France Culture de juin 2013 sur la scierie ERSCIA, dans le Morvan, téléchargeable sur le site internet terreterre.wv7.be/menace-sur-la-foret-du-morvan.html.

Contact : aupresdemonarbre@riseup.net

Téléchargement : aupresdemonarbre.noblogs.org

